Document généré le 24 avr. 2024 01:48

Revue d'histoire de l'Amérique française

La Révolution aux Antilles
Journal maritime du commandeur de Villevielle commandant de la frégate La Didon

L. Dermigny et G. Debien

Volume 9, numéro 1, juin 1955

URI : https://id.erudit.org/iderudit/301693ar
DOI : https://doi.org/10.7202/301693ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)
1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Dermigny, L. & Debien, G. (1955). La Révolution aux Antilles : journal maritime du commandeur de Villevielle commandant de la frégate La Didon. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *9*(1), 55–73. https://doi.org/10.7202/301693ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1955

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LA RÉVOLUTION AUX ANTILLES *

II

JOURNAL MARITIME DU COMMANDEUR DE VILLEVIELLE COMMANDANT DE LA FRÉGATE LA DIDON

(Septembre 1790 - Septembre 1792)

La France s'agitait dans les convulsions de l'anarchie. La licence y brisait tous les liens de la société et sapait tous les préjugés utiles qui en font la base. La contagion avait gagné toutes les provinces de l'empire Français et menaçait d'exhaler ses poisons dans les royaumes voisins. L'Espagne avait successivement proscrit tous papiers infectés de la nouvelle doctrine; chassé de ses états les démaguogues qui s'efforçaient de la propager et venait d'établir un cordon de troupes sur ses frontières pour repousser cette peste morale, énergiquement nommée mal français.

L'Angleterre s'applaudissant d'abord des progrès de son ouvrage en avait bientôt ressenti la funeste influence, et ces deux puissances pénétrées de l'instante nécessité de distraire les esprits et d'en occuper au dehors la dangereuse activité, s'étaient comme de concert, menacées sur des griefs apparents mais frivoles [30] et se livraient à des préparatifs de guerre. L'Espagne avait sollicité les secours que la France lui devait par un traité d'alliance, et l'Assemblée Nationale, cette hydre à douze cent têtes, ce gouffre de tous les pouvoirs, y avait enfin souscrit.

Dès le commencement de l'année 1790 l'on annonça dans nos ports l'armement de quatorze vaisseaux,[31] et bientôt fut ordonné

* Pour la première partie de cet article, voir notre *Revue*, vol. VIII, (No 4) : 496-517.

[30] Au printemps de 1790 un très grave différend s'était élevé entre l'Angleterre et l'Espagne au sujet des droits de l'Espagne sur les côtes américaines du Pacifique du Nord. L'affaire du Nootka Sound avait posé le problème. Une guerre semblait probable. L'Angleterre avait armé et l'Espagne avait appelé l'aide de la France en application du traité du 15 août 1761, dit Pacte de famille.

[31] C'est des débats relatifs à cet armement que devait sortir la grande discussion sur le droit du roi à déclarer la guerre.

celui de quarante-cinq;[32] sans croire à la nécessité, encore [moins] au succès d'une guerre entreprise sous de si malheureux auspices, je rougis de rester oisif dans cet ébranlement général. J'obtins le 11 septembre le commandement de la frégate *la Didon,* de 44 canons du calibre de 18 et je reçus l'ordre d'aller à Brest en suivre l'armement.

Je trouvai cette ville livrée au despotisme des municipalités et des clubs. Les chefs militaires y étaient méconnus et insultés, les travaux du port étaient paralizés par l'abandon des ouvriers et la rade retentissait des cris forcenés et féroces des équipages et des troupes de transport rivalisants d'insubordination et d'indiscipline.[33]

Des espérances de paix fondées et prochaines [34] suspendirent nos armements le 27 de septembre et je reçus l'ordre de faire rentrer *la Didon* dans le fond du port et d'en congédier l'équipage à 30 hommes près. Bientôt les troubles survenus dans nos colonies et surtout la situation alarmante des habitants de la Martinique, luttant avec un courage obstiné contre une horde de brigands avides de leur sang et de leurs propriétés, nécessitèrent de prompts secours;[35] l'armement de 4 vaisseaux, 10 fré-

---

[32] Le 26 août 1790.

[33] Le 22 août 1790 avait été promulgué un nouveau code pénal maritime. Il restait très dur (cf. G. DE RAULIN, *Les Châtiments corporels dans la Marine,* in Rev. Maritime, Novembre 1925, p. 610-619). Chaque maître serait muni d'une liane pour frapper les matelots. La peine de la boule avec une chaîne trainante, assimilant les punis à des forçats avait exaspéré les équipages. L'arrivée de Saint-Domingue du vaisseau le Léopard avec les députés de l'Assemblée Coloniale de Saint-Marc, ajouta à l'effervescence. Il y eut des actes graves de désobéissance à bord du Patriote. Des officiers furent menacés d'être jetés à l'eau. On ne criait que « Vive la Nation ! » Le comte d'Albert, commandant en chef de l'escadre de Brest avait démissionné le 15 octobre. Le désarmement du Léopard, les condamnations d'une cour martiale n'apaisèrent rien. Des Commissaires de la Constituante vinrent proposer une transaction. Le 27 octobre, le code pénal était adouci, et un peu plus tard l'avancement des sous-officiers et des matelots réglé. A la fin de novembre et en décembre le chevalier de Valons (p. 31) parle encore d'une « multiplicité d'outrages sanglants » essuyée par les officiers. « C'est » à un tel point que chacun de nous se vit forcé de se munir dans son domicile d'une quantité de poudre plus que suffisante pour le faire sauter en cas de besoin. » La distance maintenue entre les officiers du Grand Corps et ceux qui sortaient de la marine marchande était au fond de ces haines.

[34] La convention qui règla le conflit anglo-espagnol est du 28 octobre 1790. Les Anglais avaient obtenu le droit de commercer et de s'établir sur la côte Nord-Ouest de l'Amérique du Nord.

[35] Décret du 27 novembre 1790 suspendant l'Assemblée Coloniale de la Martinique et instituant des commissaires civils pour rétablir l'ordre aux Iles du Vent.

gates et de 4 gabarres fut annoncé et le 8 décembre je reçus l'ordre de réarmer *la Didon.*

Le pavillon français blanc et sans tache reçut le 11 janvier 1791 [36] le mélange impur des couleurs nationales et fut salué de 60 coups de canon et des trois cris de: « Vive la Nation, la Loi et le Roi », et déjà un code pénal créé pour encourager et consacrer la licence avoit remplacé les ordonnances sagement sévères auxquelles nous devions jusques alors le maintien de la discipline à bord de nos vaisseaux.

Le 21 janvier je reçus à bord de *la Didon* 180 hommes du régiment de Rouergue;[37] le 5 février [38] arrivèrent à Brest, M. de Béhague,[38bis] maréchal de camp, destiné à remplacer M. le vicomte de Damas dans le gouvernement des Isles du Vent de l'Amérique Occidentale et Messieurs les commissaires Lacoste, Magnitot, Lingers et Mondenoix [38ter] députés par l'Assemblée Nationale et investis par elle de grands pouvoirs.[39]

Le 6, l'escadre portant quatre mille hommes de troupes, mit sous voile, sous les ordres de M. de Girardin, chef de division, et fit route pour la Martinique.

Une volonté forte et immuable de faire respecter l'autorité qui m'était confiée, un choix distingué d'officiers [40] pleins de

---

[36] Le chevalier de Valons dit le 10 février. Mais l'erreur, ou le lapsus sont évidents. Valons écrit ses Souvenirs assez longtemps après les événements. Il note l'indifférence générale de l'équipage de *la Didon* au cours de cette cérémonie (p. 56).

[37] Le deuxième bataillon que commandait Baudel de Vaudrecourt, capitaine.

[38] Valons (p. 58) dit le 27.

[38bis] Jean-Pierre-Antoine de Béhague de Villeneuve (1727-1810); commandant en second en Guyane (1762-1764), lieutenant-général, commandant les troupes envoyées aux îles du Vent le 20 février 1791. Emigré en 1793; mort à Londres.

[38ter] Tous les quatre étaient commis ou commissaires de la mairesse. Lacoste sera ministre de la marine du 16 mars au 10 juillet 1892. Mondenoix, avait été intendant à la Martinique.

[39] Le roi avait désigné aussi Jean-Joseph de Curt, d'une famille créole de la Guadeloupe, frère de celui qui devait négocier avec les Anglais en 1793.

[40] L'état-major de la *Didon* se composait, en plus du commandant, du chevalier de Gras Préville, puiné — neveu de Villevielle — lieutenant de vaisseau, des chevaliers d'Assas, de Valons, Fouray de Salimbéni, lieutenants de vaisseau, Mottet, sous-lieutenant de port, du Coudroy, sous-lieutenant de vaisseau, d'un commis de la marine, d'un aumônier, d'un chirurgien-major; de quatre élèves de la marine: Potier de Courey, Mandat, Genest de Pusol et Ouiquet de Bienassis; enfin de cinq volontaires de la marine: d'Espinose, Saint-Aubin, Péan de Saint-Giles, de Boishardi et Teillard. (Tous renseignements empruntés aux notes de la p. 31, des *Souvenirs du chevalier de Valons*).

zèle, d'honneur, de fermeté, un accord intime de tout sacrifier à nos devoirs, me promettaient de lutter avec avantage, contre l'esprit d'indiscipline et de rébellion qui agitait et l'escadre et l'armée et qui ne tarda pas à se manifester à bord de *la Didon*: deux soldats se battant sur le pont, je donnai l'ordre de les mettre aux fers. L'un d'eux s'y conforma sur-le-champ, mais le second s'y refusant ameuta ses camarades et échauffa leurs têtes par des propos séditieux; saisi et entraîné sous le gaillard d'avant par mon capitaine d'armes, il fut arraché de ses mains par ses camarades et eut l'audace de se présenter sur le pont, en réclamant le code pénal; je le lui fis lire et le fis précipiter aux fers: des murmures, des cris séditieux s'élevant de toutes parts, j'ordonnais la même punition à un soldat dont je distinguais l'insolence. « Il n'ira pas aux fers », s'écrièrent ses camarades en se pressant autour de lui; je m'armais alors de deux pistolets, et suivi de mon état-major, je me présentais à cette insolente troupe dont je n'éprouvais plus ni murmures ni résistance; trois jours aux fers furent la seule punition que le code pénal m'autorisa à infliger à une rébellion grave et éclatante,[41] que les galères, la

[41] Une autre mutinerie est contée par le chevalier de Valons. Il la place au 24 mars [février] p. 64-67:

« Nous parvînmes à la Martinique non sans avoir éprouvé un grand nombre d'insurrections qui, la plupart furent réprimées l'épée à la main [Valons parle non seulement de la *Didon* mais de tous les bâtiments de l'escadre]; oui, je dois le dire, nous faisions alors si peu de cas de notre existence que nous nous faisions une espèce de jouissance de la compromettre en luttant chaque jour contre cet essaim de factieux aussi lâches qu'insolents... Voici un échantillon de ce qui nous arriva sur la frégate *la Didon*: Le 24 mars [février], nous aperçûmes à l'extrémité du mât d'artimon de l'un des vaisseaux de cette escadre un signal convenu entre nous pour être informés promptement des mouvements révolutionnaires qui tendaient à rien moins qu'à nous précipiter dans la mer; MM. de Préville et d'Assas se promenaient à grands pas sur le tillac, comme des gens navrés de ne pouvoir porter aucun secours à leurs infortunés camarades; un soldat du régiment de Rouergue s'aperçoit de leur inquiétude, s'approche d'eux, les fixe et d'un air menaçant leur dit: « Ils y passeront et vous aussi. » Ces officiers justement indignés d'une audace pareille ordonnent au caporal de la marine de service de mettre cet homme aux fers. Mais ils se voient aussitôt entourés par d'autres soldats qui prennent sa défense, l'arrachent des mains de ce caporal et se disposaient sans doute à faire à ces messieurs un mauvais parti lorsque M. de Villevielle, averti par le bruit de ce qui se passait, se hâte de nous en prévenir; dans un instant nous sommes à ses côtés, munis de nos armes; le premier il se précipite au milieu de ces forcenés qui hurlaient: « A la mer ces monstres d'officiers de marine ! » Il découvre bientôt le même homme dont j'ai fait mention tout à l'heure, l'atteint, lui enfonce la bouche de son pistolet dans la poitrine, mais l'amorce seule brûla et le coup ne partit pas. Au même moment nous attaquâmes cette masse de révoltés avec plus de succès, leur sang coula, la peur s'empara d'eux, et la fuite la plus précipitée en fut le résultat; en un clin d'œil ils avaient disparu du tillac. Les uns

mort même auraient dus seules expier.[42] Eclairé par ce premier mouvement sur ce que j'avais à craindre pour l'avenir, je fis transporter dans la grande chambre les fusils et les cartouches et je me promis un redoublement de vigilance et de fermeté.

Le 10 mars [43] nous apercûmes à 11 heures du matin la terre de la Martinique; le 11 le général [44] envoya la frégate *la Surveillante* [45] à la baie de la Trinité [46] pour y recueillir des lumières sur la situation de la colonie et il mit en panne pour attendre les doubles instructions et de cette frégate et de *l'Embuscade* frégate en station à la Martinique [47] venant sur elle à pleines voiles. Son objet rempli il fit route pour le Fort-Royal; parvenu le 13 à l'ouvert de sa baie une division de son escadre gagna sous ses ordres le mouillage de Case-Navire, et l'autre sous les ordres de Mr. Duchilleau,[48] commandant le vaisseau *l'Apollon,* et dans laquelle *la Didon* était comprise, mouilla sous l'Islet-à-Ramier.[49]

La Martinique respirait: ses habitants postés au Gros-Morne situé dans les hauteurs du Lamentin avoient vus leur constance couronnée par la victoire; ils avaient taillé en pièce [50]

---

allaient se cacher, d'autres voulaient monter dans les haubans, et le plus grand nombre demandait en suppliant qu'on leur accordât la vie. Ce fut alors seulement que nos troupes de la marine prirent les armes et vinrent se réunir à nous. M. de Villevielle accéda aux prières des officiers des soldats qui lui demandèrent grâce pour eux, à condition qu'ils vinssent publiquement lui demander pardon et que leurs blessés fussent conduits par eux-mêmes, soit aux fers, soit à l'infirmerie. Ces conditions furent acceptées et remplies ponctuellement. Cependant pour éviter toute récidive de cette nature nous fîmes monter à l'extrémité du gaillard d'arrière quelques caisses de cartouches et une de grenades, et pour en défendre l'approche nous fîmes placer deux pièces de canon chargées à mitraille. Ainsi se termina cette scène sanglante et nécessaire qui assura notre tranquillité jusqu'à notre arrivée à la Martinique et donna à notre équipage un échantillon de la conduite que nous tiendrions avec lui en pareil cas... »

Il n'est pas impossible que ce soit le même incident que résume le récit de Villevielle.

[42] L'article 5 de la loi du 22 août 1790 déclarait peines afflictives, donc ne pouvant être prononcées que par un conseil de justice ou par une cour martiale, les coups de corde, la prison ou les fers sur le pont pendant plus de trois jours.

[43] Valons dit le 11.

[44] M. de Béhague.

[45] Commandée par M. de Sercey, lieutenant de vaisseau.

[46] Par où se ravitaillaient les partisans de l'Assemblée Coloniale.

[47] Commandée par le vicomte d'Orléans.

[48] M. du Chilleau de la Roche commandait *le Borée,* vaisseau de 74. Villevielle ne ferait-il point un lapsus.

[49] Ilôt à l'entrée sud de la rade du Fort-Royal, à deux lieues de Case-Navire qui était au nord.

[50] Le 25 septembre 1790.

une armée de brigands qui s'étaient engagés dans les chemins creux qui conduisent au Lamentin; Mr. le chevalier de Rivière, commandant le vaisseau *la Ferme* et chef de station des Isles du Vent, qui par un miracle d'adresse, de prudence et de fermeté était parvenu à dompter l'esprit rebelle et insubordonné de son équipage et à le ramener sous le joug de la discipline,[51] Mr. le chevalier d'Orléans * commandant *l'Embuscade* qui avait obtenu le même succès,[52] avaient rétabli la communication des vivres, que les corsaires de Saint-Pierre avaient interceptés [53] et *la Ferme* avoit accéléré par son feu la reddition de l'Islet-à-Ramier, poste important qu'avait attaqué par terre Mr. le chevalier Durouil, chef de l'artillerie.

Les brigands occupaient encore le Fort Bourbon, mais ils y tenoient renfermée leur impuissante rage, et la ville de Saint-Pierre, leur repaire, ne devait son existence qu'à la modération, qu'à l'esprit de paix de Mr. le vicomte de Damas, qui avoit jusques alors contenu la juste indignation des colons impatients d'y porter le fer et la flamme;[54] cette ville était le foyer des troubles qui déchiraient depuis si longtemps cette malheureuse colonie: c'était dans son sein que des commissionnaires insatiables de l'or des colons, des aventuriers écumés d'Europe, des soldats séduits avaient juré la perte des propriétaires, et que secouant toute autorité légitime, ils avaient élevé une assemblée qui prétendait maîtriser les opérations de celle créée au Fort Royal, chef-lieu de tout temps de la colonie et siège des tribunaux civils et militaire, leur lâche et impolitique cruauté s'était enfin assouvie sur de malheureux mulâtres qu'ils avaient mutilés ou égorgés,[55] et cette intéressante classe se trouvant désormais unie aux habitants respirait une vengeance implacable. Les habitants virent cependant arriver nos secours avec méfiance; ils en connaissoient la source et en craignirent le poison; les précautions que prirent nos chefs justifièrent leurs craintes. Toutes communications avec

---

[51] *Extrait du Journal de ma station aux Isles du Vent* (signé: de Rivière, à bord de la *Ferme*, 2 avril 1791), Fort-Royal, imp. J. F. Bazille, s.d. in-4° (Bibl. Nat. LK[12] 173).

[52] *Relation de Pierre Quimper contremaître de la frégate l'Embuscade commandée par le sieur d'Orléans au service des Aristocrates de la Martinique, rédigée par le Père Duchêne*, Roseau, île de la Dominique, imp. Lowndes, 25 février 1792, in-12.

[53] A la fin de septembre de 1790 Saint-Pierre avait armé 13 petits corsaires pour investir les abords de Fort-Royal (Léméry, p. 104).

[54] Damas avait mené le siège de Saint-Pierre avec beaucoup de lenteur pour épargner la ville; par crainte aussi de l'incendie et de voir les gens de couleur et les corps noirs de ses troupes piller la ville le jour de l'assaut.

[55] Quatorze hommes de couleur avaient été massacrés le 3 juin 1790.

la terre furent d'abord rigoureusement interdites. M. de Béhague descendit à la tête des deux seules compagnies des grenadiers du régiment de Turenne [56] et fit sommer la garnison du Fort Bourbon de se rendre, avec menaces en cas de résistance, d'user des forces qui lui étaient confiées;[57] il n'en éprouva aucune: ses troupes s'emparèrent du Fort-Bourbon,[58] et tandis qu'il s'établissait au Fort Royal et y asseyait son gouvernement, Mrs les commissaires se hâtèrent de proclamer une amnistie qui jetant un voile sur le passé, proscrivait toute réclamation ultérieure: [59] les colons prenant ombrage de ce sommeil imposé aux lois s'indignèrent d'une politique timide et perfide qui assurait l'impunité aux brigands chargés de leurs dépouilles, et ces derniers accablés par les premiers mouvements de M. de Béhague, reprirent courage;[60] à l'impuissance d'attaquer à force ouverte les intrépides colons, ils suppléèrent par des menées ténébreuses mais bien dignes de leur scélératesse. L'or fut prodigué à nos soldats, des écrits incendiaires parvinrent, circulèrent dans nos bords, et y ranimèrent les séances de rébellion, les principes gangrenés apportés d'Europe, et le général Béhague, l'Assemblée coloniale, les commissaires vivement alarmés, se livrèrent à des dispositions rapides pour embarquer les brigands évacués des Forts Bourbon et Saint-Louis. (Ils étoient occupés par des soldats d'artillerie, et des régiments de la Martinique et de la Guadeloupe. Les grenadiers seuls du régiment de la Martinique résistants au torrent de la séduction et aussi désintéressés que braves s'étaient dévoués aux intérêts des habitants et leurs avaient rendus de signalés services.)

Le 16 la communication avec la terre fut rétablie, le 19 notre division reçut l'ordre d'appareiller et de prendre le mouillage du Fort Royal; quatre régiments seuls descendirent à terre et une précaution sage proscrivit le débarquement du reste des troupes qu'on fit bientôt passer sur des bâtiments destinés à les porter soit à Saint-Domingue, soit en France, et la défense de

---

[56] Le deuxième bataillon du régiment Maréchal de Turenne était commandé par Blain de Fressinaux, lieutenant-colonel.

[57] Tous les forts arboraient le pavillon tricolore à l'arrivée de l'escadre.

[58] Le Fort-Bourbon amena son pavillon le 14 à 5 h. du soir (Valons, p. 68).

[59] Villevielle ne dit pas que les Commissaires civils supprimèrent les municipalités, réinstallèrent les milices, désarmèrent la population.

[60] Comme on le voit au ton de la *Relation succincte du désarmement des aristocrates de la Martinique et de l'arrestation par les Patriotes, de M. de Damas et autres membres du Directoire, lesquels sont gardés à vue par les ordres du général Patriote M. de Béhague au Fort-Bourbon.* Saint-Pierre, le 24 mars 1791.

la colonie fut dès lors confiée aux quatre régiments de Bassigny, Turenne, Aunis et Forez,[61] plus dociles en apparence à la voix de leurs devoirs et de leurs chefs.

Le 3 avril les brigands receuillis et gardés dans les gabarres le *Marsouin* [62] et *la Normande* [63] firent route pour France sous l'escorte de *la Fidèle* chargée de les débouquer [64], et le 7 la division composée du vaisseau *l'Apollon, le Jupiter* [65] et de la frégate *la Surveillante,* ayant à leurs bords deux bataillons des régiments d'Angoulème et de l'Isle de France,[66] appareilla pour Saint-Domingue sous les ordres de Mr. le comte Duchilleau.

Le 11 enfin je reçus l'ordre de débarquer mes troupes passagères dont le long séjour à bord de *la Didon* n'avait pu, malgré les soins d'une vigilance active et sévère, que faire fermenter l'esprit d'indiscipline qui y germait depuis notre départ de Brest.

Le 16, le vaisseau *le Duguay-Trouin* [67] appareilla et suivit la route des premières divisions après avoir été en proie à une insurrection grave que le capitaine et ses officiers ne parvinrent à réprimer que par des actes extraordinaires de force et de fermeté, et dont la punition se réduisit au renvoi en France des deux chefs d'émeute.

Le 21, les trois frégates *la Fine, l'Amphitrite* [68] et *la Précieuse* ont mis sous voiles.

La colonie se purgeait ainsi successivement des mauvais sujets qui l'infectaient et rejetait de son sein des troupes insubordonnées et rebelles. Les colons rendus aux travaux de leurs habitations s'y sont livrés avec sécurité; les soldats occupants les

---

[61] Le 2e bataillon du régiment de Bassigny (futur 32e d'infanterie) était commandé par M. de Baussencourt, major.
Le 2e Bataillon d'Aunis (31e d'infanterie) était commandé par M. de la Roque-Monteil, lieutenant-colonel.
Le 2e bataillon de Forez était commandé par le chevalier de Chapelle-Fontaine, major.

[62] Commandée par Urvoy de Portzamparc, sous-lieutenant de vaisseau, ancien officier de port.

[63] Commandée par Roux, lieutenant de vaisseau, ancien capitaine marchand.

[64] C'est-à-dire de les sortir de la zone de hauts fonds qui est aux abords des îles du côté du vent.

[65] Vaisseau de 74, commandé par M. de Trogoff, capitaine de vaisseau.

[66] Le deuxième bataillon du régiment d'Angoulême était commandé par M. de Biffon; celui du régiment de l'Ile-de-France, par M. de l'Eglis, lieutenant-colonel.

[67] Vaisseau de 74, capitaine de Bélizal.

[68] Qui était venue dans l'escadre Girardin. Elle avait pour capitaine M. de Grimaldi, lieutenant de vaisseau.

garnisons des Forts Louis et Bourbon, inaccessibles aux séductions, ont été contenus par l'active vigilance de leurs officiers et la ville de Saint-Pierre a médité de nouveaux complots dans le silence de l'impuissance.

Le 21 ayant reçu l'ordre d'embarquer deux cents hommes du régiment du Forez et de les transporter à la Guadeloupe dont ils devaient former les garnisons, j'ai fait voile, ayant sous mes ordres la corvette *le Maréchal de Castries* [69] et le brick *le Cerf*.[70] Le 23 j'ai mouillé dans la baie du Gozier à une lieue de celle de la Pointe à Pitre, et d'après les sages dispositions de Mr. le baron de Clugny gouverneur de la Guadeloupe, qui avait ordonné d'avance la distribution des compagnies de ce régiment dans les différents quartiers de l'isle, je les ai déposées à bord des bateaux commandés pour les y transporter.

J'ai appareillé le 26 pour le Fort Royal, où j'ai mouillé le 27 à 7 heures du soir. Le 29, la frégate *la Réunion* a mis sous voiles ramenant en France Mr. le vicomte de Damas, dont le départ a excité de vrais regrets et fait éclater des hommages bien dus à sa loyauté et à ses vertus; dans le même jour les frégates *la Fidèle* et *la Bellone* ayant un bataillon à leurs bords ont fait route pour France.

Le 14 mai, un bâtiment marchand chargé d'une nouvelle récolte de soldats rebelles est appareillé sous l'escorte de *l'Embuscade* chargée de les débouquer; le chevalier d'Orléans commandant de cette frégate a reçu l'ordre de les dépouiller à la mer des armes qu'on avait eu l'imprudence de leur laisser et la menace de les couler bas en cas de refus ayant abattu leur première arrogance, ils n'ont opposé aucune résistance à l'exécution de cet ordre.

C'est ainsi que loin de livrer au glaive de la justice des brigands souillés de vols et de meurtres, on les renvoyait en France receuillir des éloges et des encouragements à de nouveaux crimes: la partialité de messieurs les commissaires s'est développée ainsi chaque jour et les habitants ont senti renaître leurs premières terreurs.

M. de Malvault commandant la frégate *la Calypso* [71] avait reçu l'ordre le 24 de se rendre à Saint-Pierre et de s'y saisir d'un capitaine marchand qui avait eu l'indignité de tenir aux fers pen-

---

[69] Capitaine d'Aché, lieutenant de vaisseau.

[70] Capitaine Blanchard, sous-lieutenant de vaisseau.

[71] Mallevault de Vaumorant, lieutenant de vaisseau. La *Calypso* était arrivée avec l'escadre Girardin.

dant toute une traversée d'Europe un officier du régiment de Bassigny passager à son bord, et *l'Eole* avait appareillé pour protéger cet acte d'autorité et de justice: cet appareil s'est réduit à une honteuse et humiliante parade, par la condescendance perfide de Messieurs les commissaires, qui approuvant la résistance des habitants de Saint-Pierre aux ordres de Mr. de Béhague, ont consacré l'impunité du capitaine coupable, et en exigeant la liberté et l'abandon par un étrange abus de leurs pouvoirs, ils ont prescrit le départ de M. de Girardin, commandant *l'Eole* de devant la rade de Saint-Pierre et son retour au Fort-Royal.

M. de Girardin qui se devait exclusivement à l'exécution des ordres de M. de Béhague, son chef militaire (M. de Béhague dont l'ambition profonde s'indignait des prétentions exagérées de messieurs les commissaires leur abandonnait l'odieux d'une conduite dont il partageait en secret les principes) a souscrit à ce délire d'orgueil et de prétentions.

J'ai reçu le 24 l'ordre d'embarquer le régiment d'Aunis et de le transporter à Sainte-Lucie dont il devait former la garnison, et j'ai fait route le 25 pour cette isle où je me suis empressé de déposer un régiment dont l'esprit dangereux, commun aux officiers comme aux soldats, s'était déjà manifesté à mon bord et présageait les troubles qui devaient agiter cette colonie; le 30 j'ai mouillé dans la rade du Fort-Royal.

Un dernier bataillon avait fait route pour France pendant mon séjour à Sainte-Lucie, et le 14 juin la flûte *l'Espérance* [72] chargée de convalescents et de nouveaux scélérats découverts journellement dans les différents corps militaires, a mis sous voiles et fait la même route.

Les forces militaires de la Martinique ont consisté alors: pour terre: dans les deux bataillons de Turenne et de Bassigny, 200 hommes du régiment de la Sarre,[73] les grenadiers du régiment de la Martinique et 150 soldats d'artillerie; par mer, dans la station composée des vaisseaux *l'Eole* et *La Ferme,* des frégates *la Didon, l'Embuscade, la Calypso,* des corvettes *la Fauvette,*[74]

---

[72] De 400 tonneaux, capitaine Dudrezit, lieutenant de vaisseau.

[73] Trois compagnies du régiment de la Sarre, formant un effectif d'environ 300 hommes sous les ordres du capitaine Despériers étaient à Tabago depuis le mois d'octobre 1790. Ce détachement avait déjà perdu un tiers de ses hommes par la maladie quand la *Didon* le mena à la Martinique. Lt Pavin. *Historique du 51e régiment d'infanterie.* Beauvais, 1891, in. 8° p. 151.

[74] Capitaine de Boisgelin, lieutenant de vaisseau.

la Perdrix [75] et *le Maréchal de Castries,* et des bricks *le Cerf* et *la Levrette.*[76]

La rage des brigands de Saint-Pierre sourdement active, a fait tout à coup éclore des divisions entre les équipages de *la Ferme* et de *l'Embuscade,* des voies de fait sanglantes ont eu lieu et se sont répétées journellement malgré la surveillance des chefs et M. de Béhague et les commissaires frappés de la rapidité d'un incendie dont ils eussent été les premières victimes, ont réuni leurs efforts pour en arrêter les progrès; le gouverneur a donné une nouvelle vigilance à la police de l'intérieur de l'isle, les officiers sous ses ordres l'ont secondé avec zèle et messieurs les commissaires perdant de vue dans ce moment les instructions ténébreuses de l'Assemblée Nationale, se sont livrés de bonne foi aux moyens de rétablir le calme; ils se sont transportés à bord des deux vaisseaux, ont exalté leur dévouement aux intérêts des habitants, déploré leurs funestes divisions, annoncé des perquisitions, des punitions sévères aux auteurs du désordre, et par un mélange adroit de menaces et d'éloges, sont parvenus à rappeler leur ancienne fraternité; ce mouvement d'oubli a été court: et Messieurs les commissaires se sont empressés de reprendre les copies d'un discours dont le succès avait peut-être passé leurs espérances; mais M. de Béhague dont la jalouse haine veillait sans cesse sur leurs démarches, s'était hâté de le faire imprimer, pour faire ressortir quand il en serait temps, le contraste de leur conduite actuelle avec l'esprit qui les avait précédemment dirigé.

La colonie a repris sa première confiance, les habitants se sont livrés à leurs travaux avec une activité qu'ont redoublée les premières nouvelles du désastre de Saint-Domingue et l'accroissement rapide du prix de leurs denrées qui en a été la suite; il s'est ouvert pour eux une carrière, une perspective d'opulence et de prospérité, qui promettait de réparer leurs pertes passées et semblait s'offrir en récompense de leurs généreux efforts.

Le 11 juillet [77] j'ai reçu l'ordre de me rendre à la Guadeloupe et d'en commander la station pendant l'hivernage; j'ai mouillé le 12 dans la rade de la Pointe-à-Pitre et le 17 dans celle de la Basse-Terre d'après les ordres de M. le baron de Clugny, gouverneur de la Guadeloupe qui m'a prescrit de m'y joindre à la *Calypso.*

La contagion constitutionnelle avait gagné l'isle de la Guadeloupe à la même époque que celle de la Martinique; le poison

[75] Commandée par Pierre Duval lieutenant de vaisseau, ancien capitaine de brulôt.

[76] Corvette de la station que relevait l'escadre Girardin. Elle avait été commandée par le chevalier de Valons en 1790, pendant la maladie du chevalier de la Bourdonnay-Boishulin.

[77] Valons (p. 85) dit le 4 juillet.

y fit de rapides progrès: des municipalités, des clubs, des troupes nationales s'emparèrent de tous les pouvoirs, les lois furent méconnues, la police anéantie, le gouverneur voué à l'outrage, à l'insulte, fut détenu dans son hôtel et gardé à vue par une populace féroce [78] et aux premiers bruits d'hostilité entre les brigands de Saint-Pierre et les colons de la Martinique, une émulation de sang et de rapine produisit une émigration rapide:[79] le gouverneur, forcé même d'y concourir, fut entraîné à Saint-Pierre avec l'espoir trompeur de ramener cette troupe rebelle et abusée,[80] mais bientôt ces auxiliaires forcenés mais lâches partagèrent la honte d'une sanglante défaite, dont ils furent en grande partie les victimes, et la cohorte éparse des scélérats des deux isles, échappée au glaive de la vengeance, reflua avec terreur dans l'isle de la Guadeloupe; rassurés par leur nombre ils s'y livrèrent à de nouveaux projets de destruction, opprimèrent le peu de gens honnêtes restés au bourg de la Basse Terre, osèrent même insulter le capitaine de *la Calypso;* [81] mais la Guadeloupe sortant d'un léger et court sommeil, et forte d'une population riche et nombreuse, d'une jeunesse bouillante et noblement jalouse de l'énergie qu'avaient déployée les habitants de la Martinique, se livra à des mesures promptes et vigoureuses pour les réprimer et l'assemblée coloniale, le gouverneur animés d'un même esprit, cassèrent la garde nationale illégitimement établie à Basse-Terre.[82]

Cependant les germes de sédition et d'indiscipline entretenus et nourris à bord de *la Didon* par le séjour impur de différents régiments et surtout par un dernier transport à la Guadeloupe de soldats d'artillerie, les plus dangereux fauteurs des désordres de la Martinique, se développèrent chaque jour; des insurrections légères, il est vrai, et aussitôt étouffées qu'écloses, se multiplièrent, et je m'aperçus que les prières du matin et du soir se terminaient par le cri seul de: Vive la Nation. Frappé de cette restriction coupable j'ordonnais et articulais moi-même les trois cris prescrits par les derniers décrets; mon équipage garda un silence profond et obstiné qui fut enfin interrompu par un soldat de la marine nommé Blaize qui m'objecta avec insolence que le cri de: Vive le Roi, ne devait point être prononcé avant

---

[78] Exactement la municipalité de Basse-Terre fit placer une garde auprès du gouverneur.

[79] Villevielle veut parler des volontaires de la Guadeloupe venus à l'aide de Saint-Pierre.

[80] Il s'agit du premier voyage de Clugny à la Martinique.

[81] Mallivault.

[82] Elle avait fêté les volontaires de la Guadeloupe à leur retour de Saint-Pierre en avril 1791.

celui de *la Loi* et obtint seul alors l'élan général et trois fois répété de *Vive la Nation, la Loi et le Roi;* connaissant l'esprit mutin de ce soldat, vivement indigné de l'empire dangereux qu'il avait acquis sur mon équipage et qu'il déployait si audacieusement à mes yeux, je le fis traîner aux fers avec violence et faisant taire les murmures de mon équipage, j'infligeais la même punition à ceux dont je démêlais les cris séditieux: ces mouvements réprimés je descendis à terre avec plusieurs officiers, après avoir ordonné au chevalier de Préville,[82bis] mon second, de faire débarquer dans mon absence quelques mauvais sujets, que j'avais destinés à passer en France sur un brick prêt à mettre sous voiles. Le débarquement ordonné, le chevalier de Préville apprit avec surprise qu'un charpentier du nombre de ceux destinés à passer en France, et sorti des fers pour aller recueillir ses hardes, refusait absolument de s'embarquer, et était encouragé dans sa désobéissance par l'équipage entier qu'il avait soulevé; accouru sur le pont, il usa d'abord des voies de douceur, mais les trouvant impuissantes, il prescrivit avec force l'exécution absolue de ses ordres, et s'armant d'un sabre, il s'élança suivi des officiers et des élèves de garde [83] sur le gaillard d'avant où s'étoient retranchés les gens de l'équipage armés de pinces et d'anspects et de toute arme qu'ils avaient trouvées sous leurs mains; instruits bientôt à terre de cette insurrection, nous nous précipitâmes dans les premiers canots et sautant à bord l'épée à la main, nous arrêtâmes une exécution sanglante dont la suspension fut le fruit de la sagesse du chevalier de Préville qui avait su maîtriser l'ardeur des jeunes élèves accourus sur ses traces, et la sienne propre. Notre présence dispersa tous les mutins. Le soldat nommé Glaize [84] qui avait profité des premiers instants du désordre pour briser ses fers et s'était jeté à la mer à notre approche, fut saisi et embarqué sur le champ à bord du brick et le transport des autres s'exécuta sans résistance; je fis mettre aux fers les principaux maîtres auteurs de cette insurrection, et je prononçais avec énergie le serment de brûler la cervelle au premier maître, matelot ou soldat qui désormais développerait l'esprit d'indiscipline et de rébellion. Depuis cette époque une justice exacte et sévère, un service sans cesse actif, ont pendant mon premier séjour aux Isles du Vent maintenu mon équipage dans la soumission la plus passive, et telle a été

[82bis] Louis-René-Dominique GRAS DE PREVILLE, né à Tarascon en 1757, neveu par sa mère, de Villevielle. Emigré avec son oncle, servit dans l'armée des princes.

[83] Qui avaient remplacé les gardes-marine depuis l'ordonnance de 1786.

[84] Plus haut écrit Blaize.

l'influence de ces moyens violents mais nécessaires, qu'il a redoublé de zèle lorsqu'il est survenu des travaux extraordinaires.[85]

Je m'empresse ici de rendre hommage à la fermeté, au zèle, au noble dévouement de tous mes officiers, élèves et volontaires.[86] C'est l'accord de leur vigilance, de leurs volontés, de leur courage, qui a constamment contenu ou ramené dans les liens de la discipline un équipage dont les élans séditieux eussent sans cesse avorté sans des événements imprévus qui éclatèrent à Saint-Domingue où ma funeste étoile me conduira bientôt.

La garde nationale supprimée, la Basse-Terre reprit son assiette et sa tranquillité: [87] les colons de la Guadeloupe eurent la conscience de leurs forces et se pénétrèrent de l'énergie qui devait résulter à l'avenir d'un accord, d'une unité d'opinions et de volontés, et d'un concert intime et précieux des pouvoirs législatifs et militaires.

---

[85] Voici les félicitations que Girardin envoyait à Villevielle:

à bord de l'*Eole*, à la Martinique, 29 août 1791.

M. de Girardin, à Villevielle.

Je vous félicite, mon cher chevalier, du rétablissement de l'ordre à bord de votre frégate. J'ai et j'aurai toujours la plus grande confiance dans les moyens que votre prudence et votre fermeté vous dicteront pour le maintenir. Je suis fort satisfait de la conduite des équipages qui sont sous mes ordres. Ceux de la Calipso et du Maréchal de Castries qui sont au Marin se conduisent également parfaitement bien. Tout est fort tranquille au Fort-Royal. Mais nous avons tous le cœur navré des nouvelles affligeantes que nous avons reçu de France; imaginant que vous en êtes instruit comme moi, je n'entre avec vous dans aucun détail à cet égard.

Madame de Chérisey écrit de Rochefort à Cacquerai, son neveu, embarqué sur *l'Embuscade* que vous et moi nous sommes proscrits dans tous les ports de France et qu'on nous y attend pour nous pendre. Elle le charge de nous en donner avis. Vous êtes sûrement aussi tranquille que moi sur cet article. Tous les officiers de la marine de Rochefort ont quitté le département. Il n'y reste que M. de Vaudreuil et trois officiers qui, étant de garde, n'ont pas pu partir le même jour que les autres; ils sont consignés à toutes les portes. On dit qu'il y a eu à Brest un grand nombre d'officiers de terre assassinés. On cite entre autres M. de Patrice, officier du Régiment du Poitou, qui a été écharpé. Les détails sur cette affaire ne sont pas encore bien vérifiés.

Rappelez-moi, je vous prie, mon cher chevalier, à l'amitié de M. et de Mme de Clugny. Instruisez-moi de ce qui se passera à la Guadeloupe depuis l'arrivée des Commissaires du Roi. On leur prête beaucoup d'intentions que je crois qu'ils n'ont pas, telles entre autres que de faire embarquer le régiment de la Guadeloupe. Je ne doute pas qu'ils n'en soient fort éloignés . . .

[86] Les élèves-garde étaient nobles. Les volontaires devaient être fils de nobles ou d'officiers de port ou de commerce, ou de négociants aisés.

[87] Ni Villevielle ni Valons ne s'étendent sur les événements de Basse-Terre où pourtant la *Didon* et la *Calypso* jouèrent un rôle important. Ont-ils voulu cacher quelque chose ?

Le général [88] m'a laissé libre désormais de retourner à la Pointe-à-Pitre où je n'ai mouillé le 26 août que pour voir éclore de nouveaux troubles.[89]

Les brigands reflués de la Martinique à la Guadeloupe [90] s'étaient partagés entre la Basse-Terre et la Pointe-à-Pitre, et avaient trouvé dans cette dernière ville un puissant renfort dans les officiers de la marine marchande dont elle était l'asile; mais contenus par le voisinage de la Grande-Terre, pépinière d'habitants courageux, ils s'étaient bornés à faire circuler dans le silence le poison de leur funeste doctrine: la compagnie des grenadiers du régiment de Forez [91] en garnison à la Pointe-à-Pitre en fut la première infectée et développa bientôt l'esprit d'indiscipline qui l'agitait; des propos constitutionnels, des jets d'insurbordination annoncèrent en même temps une fermentation sourde dans mon équipage, et je recueillis des menaces vagues mais qui fixaient toutes leur exécution au 15 de septembre, époque d'une Fédération [92] annoncée par M. le Gouverneur [93] dont le but était de réunir et de coaliser tous les gens honnêtes, et d'en organiser pour l'avenir une masse imposante toujours prête à repousser l'oppression. Invité par le gouverneur au nom de la colonie à assister à cette Fédération avec quatre officiers de mon état-major, quatre officiers mariniers, autant de matelots et de canonniers et prévenu que la Marine marchande recevait la même invitation, je lui fis part des espérances coupables qu'avaient conçues les patriotes, et des inconvénients graves qui pouvaient dès lors résulter d'un serment dont il me paraissait impolitique de réveiller le souvenir;[94] jaloux néanmoins de donner de nouvelles marques de mon dévouement à la colonie dont il était l'organe, je m'empressais de répondre à ses vœux.

---

[88] Le baron de Clugny.

[89] Les Commissaires civils étaient débarqués à Basse-Terre le 25 août.

[90] C'est à dire les volontaires qui étaient allés secourir les gens de Saint-Pierre. Ils étaient commandés par Dugommier. Mémoire de M. Dugommier commandant des volontaires confédérés pendant les troubles de la Martinique. Paris, imp. de Testis, s.d. in-8°, (Bibl. Nat. LK[12] 129).

[91] Ce bataillon était arrivé depuis peu.

[92] En fait c'était une fédération des planteurs des paroisses de la seule Grande-Terre.

[93] Et aussi par les Commissaires.

[94] Villevielle trouvait révolutionnaire le serment à la Nation, à la Loi et au Roi. Mais comme l'Assemblée Coloniale institua un long serment spécial pour cette Fédération, on ne sait exactement de quelle formule veut parler ici Villevielle. Il faut croire qu'il s'agit du serment imposé par la Constituante.

La Fédération eut lieu le 14 et développa, comme je l'avais craint une scène de désordres qui eût eu des suites funestes sans l'audace et la vigueur que déployèrent les habitants. Les grenadiers de Forez, livrés par une gradation rapide à la plus effrénée licence, se refusèrent à la prestation du serment,[95] communiquèrent leur mutinerie à leurs camarades députés des différentes compagnies répandues dans l'isle,[96] proscrivirent la Fédération comme l'ouvrage empoisonné des aristocrates, et se répandant dans les rues les firent retentir de cris séditieux et menaçants; ils comblèrent enfin la mesure en arborant au sommet de leurs quartiers un pavillon national, signal de rebellion et de ralliement à la horde des brigands qui les excitait, et ils le maintinrent avec insolence malgré les ordres répétés de l'amener, que leur intimèrent et leurs chefs et le gouverneur; les habitants rassemblés sommèrent M. de Clugny de faire cesser cet odieux désordre, et ses dispositions, ses mesures paraissant trop lentes au gré de leur fougueuse impatience, il fut requis avec la plus vive énergie de se mettre à leur tête et bientôt entraîné au torrent de leur bouillante indignation, il se précipita avec eux au-devant des mutins: les grenadiers de Forez, postés sur une hauteur escarpée qui n'avait pour issue qu'un chemin étroit et rapide, chargeoient leurs armes, armaient leurs fusils de bayonnettes, et enivrés de rébellion annonçaient une sanglante résistance; voler à eux, essuyer leur feu, les précipiter dans leurs casernes, les y désarmer fut l'affaire d'une minute et cette brillante témérité, cette inspiration soudaine, eut un succès qu'on obtiendra toujours sur des soldats aban-

[95] En protestant qu'il était différent de celui qu'on demandait en France. Ils quittèrent leurs rangs et rentrèrent dans leur caserne.

[96] Valons raconte les faits ainsi (p. 85) : « Le 15 du mois de septembre M. le gouverneur donna un repas splendide de soixante et quelques couverts auquel nous assistions; déjà on était sur le point de sortir de table, lorsque nous entendîmes crier: « Aux armes ! aux armes ! Les patriotes marchent pour se réunir aux soldats du régiment du Forez, le pavillon tricolore qu'ils ont arboré sur leurs casernes indique que l'instant est arrivé d'exterminer les honnêtes gens. Aux armes ! aux armes ! » Aussitôt M. de Boudoin, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel, président de l'Assemblée Coloniale, suivi de plusieurs de ses membres, entre au Gouvernement d'un air effaré, donne la même nouvelle et demande que, sans perte de temps, on marche contre ces factieux. M. de Clugny ne manquait pas d'un certain courage, mais son grêle physique paraissant s'opposer à la célérité avec laquelle nous devions gravir le lieu escarpé où ils étaient retranchés, nous le plaçâmes au milieu de nous, et bientôt suivis d'un bon nombre de créoles, de quelques officiers de toutes armes et de six soldats fidèles du régiment de la Guadeloupe, nous parvînmes jusqu'à eux l'épée à la main; la ligne de bataille qu'ils formaient en présentant la baïonnette n'intimida personne; nous les attaquâmes de front et en moins d'une demi-heure nous les culbutâmes, les désarmâmes et

donnés de leurs chefs et troublés par la conscience du crime. Electrisé par le noble enthousiasme des habitants, j'ai pris part avec une partie de mon état-major à leur brillante expédition.[97] L'Assemblée Coloniale de la Guadeloupe m'a adressé à cet égard

---

les fîmes enchaîner. Je n'ai pu encore concevoir comment ces malheureux qui avaient pris une détermination aussi hardie et dont le succès leur paraissait assuré, se conduisirent alors d'une manière aussi lâche. Car s'ils eussent montré tant soit peu de courage, aucun des attaquants ne pouvait échapper à leurs coups; mais l'audace des premiers et la peur de ceux-ci nous sauvèrent. Le soir, en retournant sur notre frégate, nous nous aperçumes bientôt que notre équipage n'était pas étranger à ce mouvement et qu'il en attendait le résultat avec impatience, mais trompé dans son attente sa joie dissimulée se changea en une profonde tristesse. En ce qui concerne les officiers marchands et autres patriotes qui effectivement allaient se rallier à ces soldats, dès l'instant qu'ils apprirent par quelques fuyards ce qui venait de se passer et craignant sans doute d'être aussi maltraités qu'eux, ils se sauvèrent en toute hâte, laissant tranquillement conduire dans les cachots leurs affidés en lambeau. Il est vrai que, pendant la nuit, les colons armés arrivèrent de toutes parts et qu'après s'être emparés de la garde des prisons, ils firent ensuite la police dans toute l'étendue de la ville d'une manière expéditive.

[97] Girardin à Villevielle; à bord de l'*Eole*, du Cul de Sac du Fort-Royal, 28 septembre 1791.

Je vous félicite de tout mon cœur de l'acte de vigueur que vous avez fait et qui a si parfaitement réussi. D'après l'intérêt vif et sincère que je prendrai toujours à vous, je suis fâché que vous m'ayez caché les risques que vous avez couru dans une action aussi éclatante où vous et votre état-major avez une part aussi distinguée. Veuillez être auprès d'eux l'interprète de mes sentiments de félicitation que partage avec eux le petit Courcy... L'opinion de M. de Béhague, la mienne, celle enfin de tous les gens raisonnables et éclairés... est que M. de Clugny remette entre les mains de la justice, c'est-à-dire, de la juridiction et du Conseil, la punition des grenadiers de Forez...

Sainte-Lucie est sur le point d'être en ce moment le théâtre d'une scène pareille à celle que vous avez si heureusement terminé à la Guadeloupe. Le régiment d'Aunis, et même les officiers, est en insurrection, exigeant une municipalité. Les habitans se sont armés en nombre de 14 ou 1500 et cernent la ville de Castries. Cette nouvelle nous est parvenue hier au soir par le bateau *le Coureur* qui portait deux députés de Sainte-Lucie. J'expédie en ce moment *la Bigotte* [une goëlette] qui va les porter à la Guadeloupe auprès de MM. les Commissaires. *L'Embuscade* partira ce soir ou demain matin pour aller les chercher et les conduire directement à Sainte-Lucie ou au Fort-Royal suivant leur volonté...

Quand tout sera tranquille je vous renverrai *la Bigotte* pour qu'elle aille vous faire du bois à Marie-Galante. Prenez-en le plus qu'il vous sera possible, car j'en ai besoin, et vous m'en donnerez si vous en aviez de trop... Pour répondre, mon cher chevalier, au vif désir que nous avons l'un et l'autre d'être réunis, vous trouverez ci-inclus l'ordre de quitter votre station et de revenir au Fort-Royal du 10 au 15 octobre, à moins que M. de Clugny ne juge absolument nécessaire votre plus long séjour...»

P.S. Je vous prie, mon cher chevalier, de déchirer ma lettre après lecture faite. J'ai envoyé la vôtre à Malvault.

une lettre que je conserve comme un gage flatteur et précieux de la bienveillance de cette généreuse colonie.[98]

Les grenadiers de Forez furent conduits dans les prisons et interrogés la nuit et le jour suivant; ils avouèrent un affreux complot dont l'explosion devait se faire sentir en même temps dans les trois isles; Sainte-Lucie manqua effectivement le même jour d'être la victime de l'insurrection du régiment d'Aunis cerné à propos dans la ville de Castries par quinze cents habitants promptement accourus, et la Martinique fut en proie à la même époque à des mouvements moins saillants et promptement étouffés.

Les colons de la Guadeloupe montés à ce ton de vigueur et de fermeté s'assurèrent désormais une prépondérance victorieuse sur les menées séditieuses des brigands: l'Assemblée Coloniale a depuis cassé la municipalité de la Basse-Terre,[99] remuante, inquiète et s'efforçant de réveiller les anciens troubles;[100] et elle a lutté à cet égard avec force et dignité contre l'indécent appui que lui prêtaient Messieurs les Commissaires, qui transportés à la Guadeloupe y ont développé la même exagération dans leurs prétentions, la même partialité dans leurs procédés qu'à la Martinique, et qui déjoués à la Guadeloupe, l'ont été avec une telle amertume à la Martinique où ils sont retournés,[101] qu'aigris par

---

[98] De l'Assemblée de la Guadeloupe. Pointe-à-Pitre, 20 octobre 1791. Vous vous êtes déjà acquis, monsieur le commandeur, l'estime la plus haute de la colonie de la Guadeloupe qui n'oubliera jamais avec quel zèle et quelle ardeur vous avés concouru ainsi que votre état-major à réprimer la révolte des grenadiers du 14e régiment d'infanterie le 15 septembre dernier. Vous fûtes des premiers à risquer vos jours pour désarmer ces rebelles et l'Assemblée Coloniale, témoin de votre généreux dévouement attendait avec impatience l'occasion de vous manifester sa vive et profonde reconnaissance. Vous ne cessés de la mériter de plus en plus. Nos députés près de M. le Gouverneur général des Isles du Vent à qui vous avés bien voulu donner passage, en rendant compte à l'Assemblée de leur mission et de votre conduite à leur égard accroiteraient encore, s'il étoit possible et son estime et son amour pour vous... Veuillez également être [l'interprète] de la colonie auprès de l'état-major de *la Didon*...
Signée: Boudoin, président, Picot, secrétaire et L. E. Martin.

[99] Le 18 septembre 1791, surtout parce qu'elle avait reçu les Commissaires civils comme les représentants de l'Assemblée Constituante.

[100] Elle interdit pendant cinq ans toute fonction publique aux membres de la municipalité de Basse-Terre et plaça la ville sous l'autorité de deux de ses délégués.

[101] Pas tous les quatre, mais seulement Lacoste et Magnitot. Le 21 octobre ils débarquaient à Saint-Pierre. Ils devaient regagner la France en novembre sans même pouvoir emporter les dossiers de leur mission. Linger et Mondenoix restaient. Linger mourut à la Martinique au printemps de 1792.

des revers mérités, abandonnés aux élans d'un amour-propre sans cesse humilié, MM. Lacoste et Magnitot ont fait scission avec leurs deux collègues Mondenoix et Lingers [102] revenus à l'esprit de conciliation et d'impartialité, seul convenable à leur caractère, et sont partis pour France exhalants de puériles et indécentes menaces.

Mon équipage n'a point pris part à ces derniers mouvements et n'a été que légèrement ébranlé par l'exemple inouï et à jamais dangereux qu'a donné la frégate *l'Embuscade* dont l'équipage dans le trajet du Fort-Royal de la Martinique à la Basse-Terre de la Guadeloupe, s'est brusquement emparé de son capitaine et de ses officiers et a fait route pour France.[103]

Appareillé le 13 octobre de la Pointe-à-Pitre j'ai mouillé le 14 au Fort-Royal; j'ai trouvé la Martinique jouissant d'une tranquillité qui n'avait éprouvé dans tout le cours de l'hivernage que de légères atteintes.

L. DERMIGNY et G. DEBIEN

(*A suivre*)

[102] Qui partirent pour Sainte-Lucie le 1er octobre.

[103] Le 26 septembre 1791 cette frégate avait reçu l'ordre d'appareiller pour la Basse-Terre pour y prendre les deux commissaires Linger et Mondenoix et les transporter à Sainte-Lucie. Le 29 septembre à 8 h. du soir, l'équipage se doutant que le bâtiment était chargé de quelque mesure contre-révolutionnaire, et craignant d'être dénoncé à tous les clubs de France, imposa à son capitaine, le chevalier d'Orléans, de faire route pour France. (Procès-Verbal dressé par l'équipage de la frégate *l'Embuscade*, le 30 septembre 1791. Arch. Nat. D^{xxv} 116, pièce 103).